

**4-11-2020 Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public :** Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ; Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ; Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ; Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2021 à savoir :

- 100 € par an
- 200 € de caution
- D'établir une convention pour 1 an, tacitement renouvelable.

**5-11-2020 Délibération convention avec le CAUE :** Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'accompagnement de la Commune pour l'aménagement du centre du village. Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE pour une durée de 12 mois
- D'inscrire la somme de 2500 €, qui sera réglée en deux fois sur le budget 2021.

**6-11-2020 Délibération achat Jeux école :** Monsieur le Maire explique qu'il faut un jeu pour la cour de l'école, en effet celui acheté précédemment étant trop grand, il a été installé au stade. M. ODDES présente plusieurs devis. Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à commander un jeu pour l'école d'une valeur de 2736 € TTC à l'entreprise KOMPAN.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**7-11-2020 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'amicale Laïque, présentant un projet pour la fin de l'année. Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention prévue au budget, à savoir 500 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier